En Grande-Bretagne et au Canada, le pouvoir executif, ainsi assujetti au legislatif, n'avait plus à combattre pour maintenir sa suprematie - mais je m'empresse d'ajouter qu'il n'en allait pas de même de sa survie - et pouvait s'appliquer à gouverner. Aux États-Unis, par contre, cette lutte pour la suprématie a été intégrée au système par le jeu des poids et contrepoids qui devait garantir qu'aucune branche du gouvernement ne deviendrait trop puissante et que le peuple serait toujours souverain. La survie politique du Président était assurée pour au moins quatre ans - du moins l'a-t-on cru pendant longtemps; mais il semble maintenant qu'on ne lui avait pas garanti la capacité de gouverner. Néanmoins, la présidence a été pendant la plus grande partie du siècle actuel l'institution la plus puissante du gouvernement américain. Avec la démission du Président Nixon, toutefois, cette apparente garantie de survie pour toute la durée d'un mandat s'est effritée; les responsabilités présidentielles ont été dramatiquement mises en relief; et le Congrès a finalement obtenu ce dont jouissait depuis longtemps le législatif à l'égard de l'exécutif dans le système parlementaire.

On ne sait pas encore quels effets ces développements historiques auront à long terme sur l'appareil politique américain. Le mécanisme est toutefois complexe et fragile: son fonctionnement dépend de l'interaction de toutes ses composantes. Vu dans le contexte de la politique étrangère du Canada, il ne s'est pas encore entièrement remis des chocs récents et fonctionne par à-coups pour le moment. À titre de représentant du système parlementaire, je peux difficilement m'insurger contre le concept de la responsabilité présidentielle. je peux déplorer le fait qu'il semble priver le Président du pouvoir effectif d'user de cette responsabilité que lui donne la Constitution pour façonner et mener la politique étrangère de son pays. Le Congrès s'affirme de plus en plus, et le Sénat exerce son pouvoir constitutionnel de ratification des traités d'une façon qui sape les responsabilités présidentielles en matière de politique étrangère, du moins pour ce qui touche le Canada. relations bilatérales en souffrent, même si nous semblons jusqu'à maintenant avoir été les seuls à en prendre conscience.

Le poisson ne correspond généralement à l'idée que le profane se fait de la diplomatie, sauf peut-être lorsqu'on en vient au caviar. Mais la question du poisson occupe depuis l'époque coloniale une place très importante dans les relations - et dans les confrontations - entre le Canada et les États-Unis. Aujourd'hui, le poisson est